



EUROPEAN BUILDERS CONFEDERATION

La voix de l'artisanat et des PME de la construction en Europe

COMMUNIQUE DE

FR

PRESSE

18 mars 2010

Pour diffusion immédiate

DIRECTIVE RETARDS DE PAIEMENT:

Premier avertissement aux administrations publiques et aux Etats Membres

Bruxelles, 18 mars 2010

Aujourd'hui une forte majorité de la Commission de l'Industrie (ITRE) du Parlement européen a voté en faveur du projet d'avis présenté par l'eurodéputé Francesco De Angelis sur la refonte de la directive contre les retards de paiement. European Builders Confederation (EBC) - la voix de l'artisanat et des PME de la construction en Europe - salue ce vote et soutient l'avis de la Commission ITRE qui sera ensuite soumis à la Commission du Marché Intérieur (IMCO) – responsable de ce dossier. En plus de soutenir la proposition de la Commission européenne, le vote a introduit des mesures plus strictes pour les paiements effectués par les autorités publiques ainsi que pour les transactions entre entreprises, mesures qui étaient très attendues et demandées par les organisations de PME.

Le Président d'EBC, Andrea Marconi, a commenté: « **C'est une étape très importante pour les PME et un premier avertissement pour l'administration publique qui doit avoir moins de pouvoir de dérogation dans le paiement des marchés publics. Les PME de la construction doivent être assurées que les contrats seront payés dans les 30 jours, ce qui est à peu près la moitié du délai moyen actuel dans l'UE. En effet, il est important de rappeler que les autorités publiques sont parmi les plus mauvais payeurs en Europe et qu'elles jouissent d'un pouvoir de négociation sans égal face aux PME, alors qu'elles devraient se montrer exemplaires dans les procédures de paiement.** »

Des mesures pour introduire un délai maximum à 60 jours pour les transactions entre entreprises privées ont aussi été introduites dans le rapport d'avis, suite aux demandes des associations de l'artisanat et des PME. Le Président Andrea Marconi rappelle que « **les entreprises, surtout dans les relations de sous-traitance, imposent certaines conditions de paiement à l'artisanat et aux PME, de facto sans respecter le principe de liberté contractuelle.** »

EBC invite les Etats Membres à approuver rapidement la position commune, suivant l'exemple montré par le Parlement, et à adopter la refonte de la directive pour permettre aux PME en Europe de sortir de la crise économique.

« European Builders Confederation – E.B.C. » créée en 1990, est une organisation professionnelle européenne représentant les Artisans et les P.M.E. appartenant au secteur de la construction. A travers ses organisations nationales membres, E.B.C. représente 2 millions d'Artisans et de PME.

Le secteur de la construction est d'une importance fondamentale pour l'Economie européenne. Avec 2,7 millions d'entreprises, un chiffre d'affaires de presque 1300 milliards d'euros et une population

occupée de 14 millions de personnes, ce secteur contribue à la réalisation de 10% du Produit Intérieur Brut de l'Union Européenne.

99% des PME (moins de 250 salariés) forment le secteur de la construction en Europe et réalisent 80% du chiffre d'affaires. Les petites entreprises (moins de 50 salariés) assurent à elles seules 60% de la production et emploient 70% de la population active du secteur.

Information à la presse:

Pour toute question, veuillez contacter Riccardo Viaggi, Secrétaire Général d'EBC

riccardo.viaggi@eubuilders.org

+32 (0)2 280 1650

E.B.C - la voix de l'artisanat et des PME de la construction en Europe

Rue Jacques de Lalaing, 4 B- 1040 Bruxelles

Tel: +32 (0)2 514.23.23 Fax: +32(0)2 514.00.15

secretariat@eubuilders.org

www.eubuilders.org